

Les noblesses « transnationales » en Europe  
(XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

**Organisateurs :**

- Albane Cogné (Université de Tours) : [albane.cogne@univ-tours.fr](mailto:albane.cogne@univ-tours.fr)
- Bertrand Goujon (Université de Reims) : [bertrand.goujon@univ-reims.fr](mailto:bertrand.goujon@univ-reims.fr)
- Eric Hassler (Université de Strasbourg) : [eric.hassler@unistra.fr](mailto:eric.hassler@unistra.fr)

**Partenaires :** CETHIS (Tours), ARCHE (Strasbourg), CERHIC (Reims), Institut universitaire de France, Fondation d'Arenberg.

**Lieu :** Tours.

**Date :** 30 juin-2 juillet 2022

**Modalités de soumission des propositions :**

- Les propositions de communication sont à retourner par mail aux trois organisateurs pour le **15 décembre 2021**.
- La proposition précisera le corpus étudié, les sources mobilisées et les principales perspectives considérées (texte de 5000 à 7000 signes ou 1000 à 1200 mots).
- Les propositions, tout comme les communications, seront de préférence en français ou en anglais.

**Comité scientifique :** Eloise Adde (Université Saint-Louis de Bruxelles) ; Nicolas Bourguinat (Université de Strasbourg) ; Jean Boutier (EHESS, Marseille) ; Nancy L. Green (EHESS) ; Mark Hengerer (Ludwig Maximilians Universität München) ; Paul Janssens (Ghent University) ; Petr' Mat'a (Österreichische Akademie der Wissenschaften) ; Marco Meriggi (Università degli studi di Napoli-Federico II) ; Thierry Pécout (Université d'Aix-Marseille) ; Lina Scalisi (Università degli studi di Catania) ; Violet Soen (KU Leuven) ; Jonathan Spangler (Manchester Metropolitan University) ; Anne-Catherine Wagner (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Martin Wrede (Université Grenoble-Alpes) ; Bartolomé Yun (Universidad Pablo Olavide de Sevilla).

**Argumentaire**

L'histoire des élites nobiliaires a longtemps été circonscrite aux cadres territoriaux des États, ne dépassant ceux-ci qu'à l'occasion de phénomènes conjoncturels précis : arrivée de nouvelles dynasties sur des trônes laissés vacants, installation de suites de princesses étrangères, périodes de conflits et conséquences de ceux-ci sur le tracé des frontières aboutissant à redéfinir des loyautés ou à susciter des mobilités. Ce point de vue conduisait à restreindre l'importance du caractère transnational des noblesses, de leurs ancrages multiples et, au-delà, l'idée d'une « **internationale** » **aristocratique**. L'influence de l'histoire connectée a été décisive pour aborder à nouveaux frais les mobilités nobiliaires, en sortant du cadre national et en renouvelant les échelles d'approche. L'individu et la famille ont dès lors été pensés sous l'angle de solidarités gigognes (*Dynasticism*). Les relectures de l'État moderne, envisagé comme une entité moins centralisatrice que coordonnatrice, ont également permis de réviser sa relation aux élites nobiliaires. Ce n'est donc pas un hasard si les premiers

laboratoires de cette nouvelle approche sont les espaces où l'État demeurerait faible et les fidélités plus lâches : les Pays-Bas espagnols puis autrichiens, la péninsule italienne, la monarchie autrichienne. Ces études ont mis en valeur la **capacité de certaines familles à dépasser les frontières** pour tisser des relations avec d'autres souverains et d'autres groupes nobiliaires dont l'altérité, à géométrie variable, peut toutefois s'avérer rédhitoire. Le fait de concevoir la famille dans sa *substance* (R. Descimon), comme une entité juridique, au capital pluriel (social, politique, culturel, économique, symbolique), met en lumière la grande variété des leviers d'action qui sont potentiellement à la disposition du lignage. Les apports des sciences sociales, et notamment de l'anthropologie historique, ont permis, quant à eux, de questionner celui-ci au travers de paradigmes telles l'alliance, la transmission ou l'économie de la parenté pour mesurer la capacité d'action de ces familles face à un statut nobiliaire dont les règles d'accès et de maintien sont souvent très strictes, variables selon les lieux et assorties d'une reconnaissance mutuelle qui n'a rien de pérenne.

Le caractère « transnational » des familles nobiliaires trouve généralement son **origine** dans des mariages internationaux ou à travers l'engagement à servir des souverains « étrangers » (charges militaires, diplomatiques, juridiques ou administratives). Dans le cadre des « monarchies composites » (J. H. Elliott), le service royal peut aussi prendre plus naturellement une dimension transnationale s'articulant sur divers territoires. Dans ces différents cas, les relations nouées peuvent déboucher sur l'acquisition et/ou la transmission de biens et de distinctions qui contribuent à enraciner matériellement et symboliquement la famille dans d'autres États (terres, fiefs, titres nobiliaires, statuts spécifiques, ordres dynastiques, etc.). Il est significatif que les lignages transnationaux les plus étudiés appartiennent à la couche supérieure des élites nobiliaires, une aristocratie suffisamment puissante pour savoir monnayer sa fidélité et élaborer son emprise territoriale en faisant fi des frontières, débordant des Pays-Bas vers le royaume de France ou l'Empire et jouant de ces appartenances plurielles au gré des conjonctures pour maintenir une politique opportuniste de fidélités multiples. Mais ces lignages ne représentent-ils que des **cas particuliers**, ou bien leurs comportements peuvent-ils être **plus diffus** qu'il n'y paraît au sein des noblesses ? Toujours est-il qu'ils tissent les trames d'un large réseau matrimonial appelé à unir bon nombre de lignages dont les généalogies et les alliances se retrouveront dans l'almanach du duché de Saxe-Gotha et invitent à s'interroger sur la genèse de ce « gotha » européen transnational à l'époque moderne, voire plus en amont dès l'époque médiévale, ainsi que sur ses persistances et réinventions à l'époque contemporaine.

En étudiant **les pratiques et les marqueurs de la « transnationalité »**, cette rencontre a pour objectif de questionner les **processus de formation et de persistance** de noblesses inscrites dans des espaces pluriels qui se distingueraient des noblesses exclusivement « nationales ». L'inscription transnationale entraîne-t-elle une modification des comportements, des habitudes, des manières de penser ? Il s'agit également d'interroger les enjeux autour de la « transnationalité » qui peut apparaître selon les cas comme **un avantage ou un désavantage, comme une opportunité d'ascension ou un choix réalisé par défaut**, lorsqu'un individu ne réussit pas à atteindre les positions recherchées au niveau régional ou « national ». S'agit-il d'un choix porteur d'une dimension stratégique ou d'une réalité imposée par les circonstances et subie ? Comment cette situation est-elle vécue par les individus ? Comment est-elle utilisée en mobilisant, selon la nécessité, une appartenance plutôt qu'une autre ?

Les noblesses se caractérisent par un **ancrage local** important, lié à la possession a priori durable de terres et de fiefs, ainsi que par une relation spécifique au souverain, trouvant ses origines dans la vassalité et prolongée à travers la notion de service et l'attachement courtisan. Il s'agit également d'une réalité sociale étroitement liée à l'institution politique car c'est le prince qui définit la noblesse et contrôle l'intégration à ce groupe, doté par ailleurs d'une forte capacité d'autoreprésentation. Ces caractéristiques peuvent expliquer des comportements différents par rapport aux grands négociants – qui s'inscrivent dans un cadre « transnational » pour d'autres raisons – mais aussi par rapport aux familles régnantes, cette « société des princes » dont le caractère transnational recouvre des enjeux notamment diplomatiques et qui a déjà été largement étudiée.

De même, les seules pratiques des voyages, des formations effectuées à l'étranger ou de l'inscription dans un réseau de correspondance international ne sont pas retenues comme suffisantes pour qualifier un individu de « transnational ». L'approche « transnationale » ici convoquée ne cherche pas à confronter deux réalités nationales, à envisager toutes les circulations qui impliquent le franchissement d'une frontière ou toutes les relations entretenues au-delà de celles-ci. **Les propositions doivent se focaliser sur les individus et/ou les familles qui s'inscrivent dans une appartenance plurielle par leurs origines, par l'union avec un(e) étranger(e), par leurs propriétés ou titres, par leur engagement au service d'un autre souverain (ou État).** Dans le cas des **monarchies « composites »**, les appartenances multiples relevant des différents territoires qui les composent sont retenues comme participant d'un caractère « transnational ». Une attention particulière sera également portée aux familles implantées dans des zones frontalières où les tracés de délimitations territoriales ont pu fluctuer et contribuer à leur conférer une dimension géopolitique particulière.

Le choix de la **longue durée** doit par ailleurs permettre d'envisager comment l'éclatement confessionnel de l'Europe chrétienne, les évolutions différenciées des formes étatiques, des statuts nobiliaires et du concept de nation ont influé sur la dimension transnationale des familles nobles.

## Axes d'étude envisagés

### 1) Articulation des lignages et alliances matrimoniales

Au premier abord, une inscription « transnationale » permettrait d'accumuler biens, honneurs et dignités et représenterait un capital social, politique, économique et culturel pour la famille qui la met en œuvre. Elle pose toutefois la question des **modalités d'articulation des différentes appartenances** qui en résultent **au sein des** divers lignages et individus qui composent **une Maison – au sens anthropologique du terme qui renvoie à la possession d'un domaine composé de biens** matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission du nom, de la fortune et des titres (C. Levi Strauss). La coexistence de branches familiales implantées dans plusieurs pays semble le cas le plus fréquent, mais encore faut-il que la « Maison » conserve une **solidarité lignagère** sur la longue durée qui maintienne au *nom* son caractère transnational et ne soit pas victime des extinctions démographiques qui touchent massivement les familles nobles. La division observée chez certains lignages flamands et centre-européens, entre une branche (le plus souvent) aînée à laquelle incombe la dimension transnationale et les autres branches qui privilégient un ancrage plus régional et

cultivent des fidélités plus exclusives, se retrouve-t-elle ailleurs ? **Quel rapport entre le « rang » nobiliaire et la dimension transnationale** ? Celle-ci permettrait-elle de délimiter une sorte d'élite nobiliaire dont le terrain d'action déborde le cadre local ?

Il ne faut cependant pas sous-estimer les **freins** à cette ouverture : homogamie et endogamie semblent rester la règle, qu'il s'agisse de choix délibérés de se maintenir dans un groupe à l'identité forte, même si elle n'est pas exclusive, ou de contraintes imposées par l'appartenance à des institutions (chapitres, ordres militaires, cours princières...) dont les règles d'intégration tendent à régir massivement les alliances matrimoniales et à imposer de les contracter dans un écosystème socio-culturel spécifique. Leurs exigences en termes de qualité d'ascendance noble reposent bien souvent sur le maintien dans des cercles familiaux plus ou moins étroits qui cultivent une reconnaissance mutuelle sur le long terme, facteur de stabilité sociale de ces institutions. Cette étude des alliances conduit ainsi à s'interroger sur le **rôle spécifique des femmes** à l'intérieur de ces familles.

Ces questionnements sont à replacer dans un **cadre social mouvant et éclaté** : celui d'une **Europe** où les statuts nobiliaires sont extrêmement diversifiés et encore mal fixés à la fin du Moyen-Âge. Dans quelle mesure divers facteurs intérieurs comme extérieurs peuvent-ils favoriser un processus d'homogénéisation des statuts nobiliaires (centralisation des États, rôle des ordres militaires, etc.) ? Comment contribuent-ils à la formation d'une « internationale nobiliaire », ce fameux gotha qui existait peut-être dans les consciences bien avant la date de publication de l'almanach ? Quel rapport entre le développement de la primogéniture et les stratégies territoriales des aristocraties ? Il s'agit également de s'interroger sur les conséquences de l'éclatement des statuts nobiliaires après la Révolution française et la période napoléonienne.

## 2) Noblesses transnationales et formations étatiques

La question des élites « transnationales » est inséparable de celle du **rapport à l'État, à la nation ou aux frontières territoriales**. Comment la notion de fidélité à un souverain et/ou à la patrie s'articule-t-elle dans ces cadres ? Cette question apparaît particulièrement sensible pour la noblesse, par essence très présente dans les charges militaires, auliques ou civiles, au plus haut niveau de l'appareil d'État.

La constitution d'élites « transnationales » fut également une **politique délibérée des empires et « monarchies composites »** qui cherchaient à cimenter par là des territoires aux provenances variées : les souverains espagnols des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles s'efforcèrent ainsi d'intégrer les élites de leurs États à travers des mariages internationaux, étroitement surveillés depuis la cour de Madrid, ou par l'usage de distinctions telles la Toison d'or ou le titre de Grands d'Espagne qui contribuèrent à former une noblesse « impériale ». Quels parallèles pourraient-être réalisés avec d'autres formations impériales qui s'inscrivent dans des cadres temporels plus larges (Saint-Empire) ou plus réduits (Empire napoléonien) ? Le cas du Saint-Empire, qui cultive des régimes étatiques singuliers permettant l'élaboration d'États « incomplets », pensés individuellement (principautés) ou collectivement (dans le cadre des Cercles notamment), sécrète-t-il une capacité transnationale particulière ? Cette « transnationalité », indissociable du morcellement politique, constitue-t-elle une force, (l'immédiateté pouvant servir de tremplin ou de facteur pseudo-uniformisateur par le caractère générique qu'il confère) ou une faiblesse ? À cet égard, le titre de « prince du Saint-Empire » peut permettre d'occulter d'autres possessions placées sous un régime médiat (on assiste alors à une transposition scalaire de la logique des monarchies composites), mais peut aussi masquer un écartèlement politique susceptible d'être un facteur de fragilité, comme

tendrait à le démontrer la médiatisation massive des principautés allemandes au moment de la dissolution du Saint-Empire, puis du Congrès de Vienne.

Les importantes **reconfigurations géopolitiques et religieuses** sont enfin à l'origine de **mobilités nobiliaires** et contribuent donc au caractère transterritorial de certaines Maisons. Les phénomènes d'exils et d'émigrations, les confiscations de biens sont directement responsables de nouveaux équilibres et de nouveaux agencements territoriaux. Les fidélités dynastiques peuvent ainsi connaître d'importantes reconfigurations à l'issue des guerres successorales, des partages territoriaux, des vagues de répression ou de la chute des Empires.

Le choix de la **longue durée** vise ainsi à saisir des **permanences** ou des **évolutions** dans les stratégies des familles et des États sans pour autant négliger les singularités de chaque contexte et de chaque cadre politique. Il permet, par exemple, de remettre en perspective les phénomènes de **résistance** à l'intégration de familles venues de l'extérieur et les processus de conciliation qui pouvaient en découler. On pourra ainsi notamment s'intéresser aux marges de manœuvre fluctuantes qui ont pu être laissées aux dynasties étrangères dans le recrutement de conseillers extérieurs au Royaume et aux réactions qu'elles ont pu susciter (cf. Bohême, Brabant, Tyrol, etc.).

### 3) **Appartenances et perspectives culturelles**

L'inscription dans des espaces transnationaux fut génératrice d'**une manière d'être, de se comporter ou de penser particulière – en d'autres termes, d'un habitus dont il s'agit d'interroger la singularité**. Comment ces appartenances multiples furent-elles vécues par les membres de la famille, et perçues par les extérieurs ? Quelle image ces familles cherchent-elles à donner d'elles-mêmes ? Si la réponse diffère bien évidemment selon les contextes et les configurations dynastiques, il est aussi certain que les **moments de crise** peuvent occasionner des tensions particulières. La question des **représentations** suscite donc un intérêt particulier dans le cadre de cette rencontre. Les décalages linguistiques ou religieux, plus ou moins importants, peuvent aussi complexifier les situations. L'appartenance au gotha se substitue-t-elle à des identités collectives ou à des appartenances multiples préalables ? La transnationalité constitue-t-elle une forme de fragilisation et de dilution identitaire, ou bien donne-t-elle lieu à l'articulation de plusieurs appartenances, voire à des identités coexistantes ? Est-elle une caractéristique structurelle ou conjoncturelle, qu'il s'agisse des politiques matrimoniales qui cherchent au-delà de l'environnement proche ou de translations lignagères complètes ou partielles, ponctuelles ou définitives dans d'autres États ?

La question de **l'éducation** et de la formation intellectuelle et culturelle de ces élites transnationales suscite également l'intérêt, qu'il s'agisse d'un idéal théorique ou d'une réalité pratiquée. L'apprentissage des langues n'est certes pas leur domaine réservé (et il n'est pas davantage un critère suffisant pour parler de transnationalité), mais il est indéniable qu'il doit occuper une place particulièrement importante, tout comme la connaissance de l'histoire et de la géographie des différents pays auxquels la famille est liée. Comment les noblesses transnationales participent-elles à l'émergence d'une langue et d'une culture dominantes dans certains contextes ? Dans quelle mesure les convergences linguistiques et culturelles dont elles peuvent être partie prenante favorisent-elles le processus d'internationalisation ?

La pratique des voyages, injonction du cosmopolitisme des Lumières, n'est peut-être plus tant à envisager ici comme une opportunité de formation qu'en tant que pratique courante liée à l'administration des patrimoines, à la réactivation ou à l'entretien des liens de

parenté et à la fréquentation des cours. Le rôle des familles transnationales dans les **sociabilités internationales** et les **circulations culturelles** (composition des collections et bibliothèques, pratique du mécénat) pourrait ainsi être éclairée.

On peut aussi penser aux **pratiques et traces scripturaires** qui matérialisent et rendent visible cette dimension internationalisée, à l'instar des publications de listes de curistes dans les grandes villes d'eaux européennes, des almanachs et gazettes ou des chroniques mondaines dans la presse du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'héraldique pourrait constituer un autre champ d'investigation à cet égard.

Dans l'étude de ces différentes thématiques, une attention particulière sera accordée aux **lieux** et à l'**inscription dans l'espace** des phénomènes étudiés. Comment gérer la pluralité des ancrages ? La multi-territorialité peut-elle être synonyme d'ubiquité ? Par ailleurs, dans l'environnement polycentrique qui est, par excellence, celui des noblesses transnationales et qui ne se réduit pas à l'échelle du patrimoine familial, quels sont les pôles (cours, villes-capitales, villégiatures...) qui sont susceptibles d'être des vecteurs d'accélération ou d'amplification de la transnationalité ? Les noblesses transnationales y ont-elles des pratiques spécifiques, distinctives et/ou exclusives par rapport à d'autres composantes élitaires ? Autre laboratoire d'observation envisageable, la frontière, potentiellement source de contraintes et obstacle aux circulations, ne peut-elle pas apparaître aussi comme un opportun facteur de transnationalité ?